

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

**CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE -
(N° 1354)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 14

AMENDEMENTprésenté par
M. Pauget

ARTICLE 1ER QUATER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« le risque spécifique de »

le mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.